

Accompagnement personnalisé en classe de sixième

Circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011 parue au B.O n°31 du 1^{er} septembre 2011

L'accompagnement personnalisé en classe de sixième remplace désormais l'aide au travail personnel (ATP) et vise à renforcer la liaison entre l'école primaire et le collège. Il sera mis en place progressivement au fil de l'année.

Destiné à tous les élèves, il est intégré à leur emploi du temps à raison de 2 heures par division, qui peuvent être traitées séparément (par exemple, une heure à destination de tous les élèves et une heure dédiée aux élèves qui en ont le plus besoin pour répondre à des difficultés).

L'accompagnement personnalisé porte sur des activités concernant « les capacités de base (maîtrise de la langue, mathématiques, langues vivantes) et les travaux interdisciplinaires (projets individuels ou collectifs pour permettre aux élèves d'améliorer leur expression et communication écrites et orales). Il s'appuie notamment sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (Tice). »

Pour les élèves les plus en difficulté, l'accompagnement personnalisé peut s'insérer dans un **programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)** et, selon les besoins de l'élève, il peut être assuré par le professeur de l'élève en sixième, par un autre professeur du collège, par un professeur des écoles ou par un enseignant spécialisé de Segpa* ou d'Ulis**. Ces élèves, qui rencontrent des difficultés accrues en français et mathématiques, seront accueillis par petits groupes pouvant être issus de plusieurs classes de sixième dans des modules de remise à niveau.

Cet accompagnement n'a pas pour seule vocation la remise à niveau des plus en difficulté. Il a aussi pour objectif d'accompagner les élèves en les soutenant dans les apprentissages des enseignements de la classe de sixième, de favoriser leur autonomie et leur acquisition de méthodes de travail, et enfin en les aidant à approfondir leurs connaissances en proposant des activités contribuant au renforcement de la culture générale.

* Section d'enseignement général et professionnel adapté

** Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Info des parents PEEP du collège Jean Zay – Novembre 2011